



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 septembre 2006
Français
Original : anglais

Vingt-deuxième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1635 (2005) du Conseil de sécurité, en date du 28 octobre 2005, par laquelle le Conseil a prorogé jusqu'au 30 septembre 2006 le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et de la résolution 1565 (2004) du 1^{er} octobre 2004, par laquelle le Conseil me priait de le tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation dans la zone de la Mission. Il rend compte des principaux faits nouveaux intervenus depuis le dernier rapport que j'ai présenté au Conseil le 13 juin 2006 (S/2006/390) et formule des recommandations au sujet du mandat de la MONUC.

II. Évolution de la situation politique

2. La République démocratique du Congo a tenu ses premières élections démocratiques depuis plus de 40 ans le 30 juillet 2006. Pendant les semaines qui ont précédé ce scrutin, plusieurs hommes politiques et dirigeants de la société civile, dont la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), ont exprimé des inquiétudes au sujet de la tenue et de l'organisation des élections et ont demandé que des consultations aient lieu pour dissiper ces inquiétudes. Le 27 juin, le Président du Gabon, Omar Bongo Ondimba, a réuni à Libreville des personnalités congolaises, dont le Président de la CENCO et plusieurs candidats à l'élection présidentielle, pour se pencher sur le déroulement de la campagne électorale. Le 30 juin, les principaux partis politiques, dont le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD), l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) et le Parti lumumbiste unifié (PALU), ont fait part de leur préoccupation face à ce qu'ils percevaient comme un manque d'impartialité et de transparence du processus électoral et en particulier au nombre de bulletins de vote supplémentaires et à la publication des listes électorales. L'UDPS a appelé à manifester à Kinshasa contre la tenue des élections et, dans les provinces du Kasai oriental et occidental, ses sympathisants ont participé à des manifestations, notamment à une opération « ville morte », et appelé au boycott des élections.



3. Le 29 juillet, lors d'une réunion interinstitutionnelle, l'Espace présidentiel, les institutions d'appui à la démocratie et les présidents des deux chambres du parlement de transition ont débattu du calendrier des élections des députés provinciaux et d'un éventuel deuxième tour de scrutin à l'élection présidentielle. Il a été entendu que, pour des raisons logistiques et financières, les élections ne pourraient pas avoir lieu avant la fin octobre. La Commission électorale indépendante a par la suite publié, en même temps que la liste définitive des 13 500 candidats aux élections provinciales, le calendrier électoral qui fixait au 29 octobre la date de ces élections.

4. Pour donner davantage d'autorité morale aux cinq institutions à l'appui de la démocratie, la MONUC a encouragé la création d'un comité international des sages qui s'est réuni pour la première fois le 28 juillet sous la présidence de l'ancien Président du Mozambique, Joachim Chissano. Les autres membres du Comité sont l'ancien Premier Ministre du Sénégal, M^{me} Madior Boye, le Président de la Commission électorale tanzanienne, le juge Lewis Makame, et M. Kai Eide (Norvège), qui a été mon Représentant spécial en Bosnie-Herzégovine et représente actuellement la Norvège à l'OTAN. La composition définitive du Comité est en train d'être arrêtée.

La campagne électorale

5. le 29 juin, la Commission électorale indépendante a lancé la campagne électorale longue d'un mois en vue de l'élection du Président et des membres de l'Assemblée nationale, laquelle s'est déroulée dans un climat généralement calme. Certains candidats ont fait campagne dans tout le pays tandis que d'autres n'en avaient pas les moyens financiers ce qui, venant s'ajouter à d'autres problèmes comme l'absence de loi régissant le financement des partis politiques, a conduit certains candidats à remettre en cause le caractère équitable de la campagne. Le 5 juillet, un groupe de 19 candidats à la présidence a demandé la suspension de la campagne en attendant qu'il soit remédié à des irrégularités qui auraient entaché le processus électoral.

6. Bien que généralement calme et démocratique, la campagne a été marquée par plusieurs incidents violents isolés et notamment par des affrontements entre les partisans de différents candidats à Kinshasa, à Kindu et à Mbandaka, et par la destruction des affiches et panneaux de certains candidats un peu partout dans le pays. Les observateurs internationaux ont également signalé plusieurs cas d'inconduite de la part des autorités nationales et locales notamment l'utilisation abusive des services de sécurité pour faire obstacle aux candidats qu'elles ne soutenaient pas et l'imposition d'entraves bureaucratiques et physiques à l'exercice de la liberté de déplacement et de rassemblement, reconnue par la Constitution, de ces candidats. En dépit des efforts de la Haute Autorité des médias, il y a eu des problèmes dus à l'inégalité d'accès des candidats aux médias, au manque d'impartialité politique de la presse et à l'intimidation des journalistes dans certaines régions.

7. Le 27 juillet, le Vice-Président Jean-Pierre Bemba, qui était candidat à la présidence, a été accueilli par une foule de partisans enthousiastes alors qu'il rentrait à Kinshasa après avoir fait campagne dans le reste du pays. De nombreux partisans l'ont suivi depuis l'aéroport jusqu'au centre de Kinshasa où il a pris la parole devant une foule venue nombreuse pour l'écouter. Des violences entre ces

partisans et les forces de police ont été signalées et des coups de feu échangés à l'occasion d'affrontements entre le service de sécurité du candidat et la police nationale congolaise (PNC). Il y aurait eu 4 morts et 17 blessés. Plusieurs commissariats de police ont été attaqués et pillés et les biens de deux partisans présumés du Président Kabila ont été incendiés. Les locaux de la Haute Autorité des médias et de l'Observatoire des droits de l'homme ont été mis à sac et détruits. Un entrepôt proche de la résidence officielle du Vice-Président Bemba à Kinshasa a également été réduit en cendres. La PNC enquête sur cet incident mais n'a pas encore déterminé s'il était accidentel ou lié aux troubles précités. Selon certaines informations, des enfants de gardes de la résidence du Vice-Président Bemba auraient trouvé la mort. Le 28 juillet, le Président Kabila a pris la parole devant près de 15 000 partisans à Kinshasa et aucun incident n'a été signalé.

Déroulement du scrutin et annonce des résultats provisoires

8. Le 30 juillet, les élections à la présidence et à l'Assemblée nationale ont eu lieu dans le calme et l'ordre, suscitant l'enthousiasme général de la population. Près de 70,54 % des 25 millions et plus d'électeurs inscrits sur les listes ont participé au scrutin avec une forte participation des femmes. Le vote s'est déroulé en présence de près de 47 500 observateurs nationaux, 466 000 témoins des partis politiques et 1 773 observateurs internationaux. L'Union africaine, l'Association des parlementaires européens pour l'Afrique, le Centre Carter, l'Institut électoral d'Afrique australe, l'Union européenne, l'Organisation internationale de la francophonie, le Forum des commissions électorales de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) et le Forum parlementaire de la CDAA ont participé aux missions d'observation des élections. Plusieurs missions diplomatiques de Kinshasa ont également dépêché des observateurs.

9. Des problèmes se sont posés dans 239 des 50 000 bureaux de vote du pays, tous situés dans les provinces du Kasai : 172 bureaux du Kasai oriental, situés pour la plupart à Mbuji-Mayi, ont subi des retards lorsque les camions amenant le matériel électoral ont été incendiés. Neuf bureaux de vote ont été incendiés. Au Kasai occidental, la violence entre partisans de candidats rivaux a entraîné la destruction de 58 bureaux de vote et, dans ces circonscriptions, le scrutin a eu lieu les 31 juillet et 1^{er} août suite à l'envoi de matériel de remplacement par la Commission électorale indépendante, avec l'appui de la MONUC, et au renforcement de la sécurité par la PNC et la MONUC.

10. Le dépouillement a commencé immédiatement après la fermeture des bureaux de vote et, dans la plupart des circonscriptions, s'est poursuivi jusqu'au petit matin le 31 juillet. Après l'affichage des résultats dans chacun des bureaux de vote, les bordereaux de décompte des voix et autres documents importants ont été acheminés jusqu'aux centres locaux de compilation des résultats. L'opération a été retardée par les problèmes de transport que connaît le pays. À Kinshasa, pendant les premiers jours qui ont suivi le scrutin, les centres de compilation ont été submergés par la masse de bulletins de vote qui leur a été apportée ce qui a parfois entraîné des négligences. La Commission électorale indépendante a toutefois remédié à cette situation et remis rapidement de l'ordre et la date limite fixée pour la compilation des résultats de l'élection à la présidence, qui devait prendre 14 jours, a été respectée ce qui fait que les résultats ont pu être annoncés le 20 août. Le Centre des médias de la Commission lui a été d'un très grand secours dans la mise au point de sa stratégie de communication.

11. Dans une déclaration commune publiée le 1^{er} août, les missions internationales d'observation des élections ont reconnu qu'il y avait eu des insuffisances mais se sont néanmoins dites impressionnées par la participation massive de la population aux élections et la forte implication des témoins des partis politiques et des observateurs nationaux. Les observateurs électoraux ont également soulevé plusieurs sujets de préoccupation liés au dépouillement des bulletins de vote y compris la destruction par le feu de bulletins remplis et vierges – après leur décompte – et d'autres fournitures électorales à l'extérieur d'un bureau de vote de Kinshasa. L'incident n'avait certes pas remis en cause le décompte des voix mais il pourrait jeter le doute sur la validité de tout nouveau décompte des bulletins qui pourrait s'avérer nécessaire. Dans des déclarations séparées faites ultérieurement, les missions d'observation ont mentionné les domaines où des améliorations s'imposaient y compris la collecte des résultats, l'éducation du public et des candidats au sujet du processus électoral et la formation du personnel électoral.

12. L'intervalle entre les élections du 30 juillet et l'annonce des résultats provisoires le 20 août a vu naître de nombreuses spéculations au sujet du processus électoral notamment par les organes de presse appartenant aux candidats ou contrôlés par ceux-ci. Plusieurs candidats ont déploré de prétendues irrégularités majeures et souligné leur intention de ne pas accepter les résultats si ces irrégularités ne faisaient pas l'objet d'enquêtes. La communauté internationale et notamment le Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT) et le Comité international des Sages ont appelé à la retenue, réaffirmé le rôle de la Commission électorale indépendante en tant que seule institution habilitée à publier les résultats officiels et rappelé aux candidats l'existence de mécanismes chargés d'enquêter sur les plaintes et réclamations électorales. La Commission électorale indépendante a également rappelé avec la Haute Autorité des médias qu'elle était seule habilitée à compiler et publier les résultats provisoires et, le 1^{er} août, a publié une déclaration commune condamnant les organes de presse qui avaient rendu publics des résultats non officiels.

13. Le 20 août, en fin d'après-midi, quelques heures avant l'annonce prévue des résultats provisoires, la PNC et les services de sécurité du Vice-Président Bemba ont échangé des coups de feu dans le centre de Kinshasa. Des affrontements sporadiques auraient également eu lieu pendant la soirée avec la garde républicaine qui était chargée de protéger le Président et la résidence présidentielle. Des éléments armés ont en outre tiré sur des véhicules de la MONUC notamment ceux de mon Représentant spécial et de son cortège. Suite à l'intervention de la communauté internationale, le calme est revenu en fin de soirée et la Commission électorale indépendante a annoncé les résultats provisoires des élections présidentielles. Pendant plusieurs jours avant que la violence éclate, les médias appartenant au Vice-Président Bemba avaient diffusé des émissions attaquant personnellement le Président Kabila lequel s'en est plaint à la MONUC qui a demandé au Vice-Président Bemba d'arrêter ces émissions. Le 21 août, les organes de presse du Vice-Président ont été fermés par les partisans du Président Kabila.

14. Le Président Kabila a remporté 44,81 % des suffrages, devant le Vice-Président Bemba (20,03 %), Antoine Gizenga (13,06 %) et Nzanga Mobutu (4,77 %). Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue. Dans ce cas, la loi électorale prévoit l'organisation d'un deuxième tour de scrutin pour départager les deux candidats à la présidentielle qui sont en tête des suffrages, en l'occurrence le Président Kabila et le Vice-Président Bemba.

15. Dans les jours précédant la publication des résultats provisoires, le Président Kabila et son Alliance pour la majorité présidentielle (AMP) ont multiplié les interventions en faveur du respect des dispositions de l'article 71 de la Constitution, qui, selon eux, prévoyait la tenue du deuxième tour de scrutin deux semaines après la publication des résultats du premier tour. Ils ont également défendu l'idée selon laquelle le deuxième tour des élections présidentielles ne devrait pas avoir lieu en même temps que les élections provinciales, faisant valoir que cela permettrait de réduire les coûts globaux et de tenir plus rapidement le deuxième tour.

16. Mon Représentant spécial et le Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT) ont bien souligné qu'aux termes de l'article 71 de la Constitution, si aucun candidat n'obtenait la majorité absolue des suffrages au premier tour du scrutin, la Commission électorale indépendante procéderait, dans un délai de 15 jours, à un second tour, ce qui signifie qu'il faut faire le nécessaire pour organiser le deuxième tour. Par ailleurs, tenir les deux tours à des dates éloignées plutôt que l'un après l'autre dédoublerait les besoins logistiques, et coûterait donc deux fois plus cher, sans réduire pour autant le temps de préparation nécessaire pour chaque scrutin.

17. Le 21 août au matin, à la demande de mon Représentant spécial, le CIAT a organisé une réunion, à laquelle a participé le Comité international de sages, pour évoquer les préoccupations que suscitaient les vives tensions opposant les partisans du Président Kabila et ceux du Vice-Président Bemba et préconiser la tenue du deuxième tour de scrutin 15 jours après la publication des résultats définitifs du premier.

18. Plus tôt dans la journée, le chef d'état-major des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) avait informé le commandant de la force de la MONUC que des soldats seraient déployés à Kinshasa pour assurer le maintien de l'ordre et qu'à cette fin, ils désarmeraient par la force les services de sécurité des quatre vice-présidents. On a vivement conseillé au chef d'état-major de laisser la police nationale congolaise s'occuper du maintien de l'ordre et d'engager le dialogue avec les vice-présidents quant au désarmement éventuel de leurs services de sécurité. Le Vice-Président Bemba a également fait part à mon Représentant spécial de sa plus grande inquiétude quant à la possibilité que la Garde républicaine attaque sa résidence.

19. Peu après le début de la réunion du CIAT qui se tenait dans la résidence du Vice-Président Bemba, des tirs d'armes lourdes et d'armes légères automatiques ont retenti autour de la maison, empêchant par voie de conséquence les membres du Comité de quitter la résidence. Immédiatement avertis, les soldats de la MONUC et de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (Eurofor R. D. Congo), ainsi que le chef de la sécurité de la MONUC, sont arrivés. Mon Représentant spécial a pris contact avec le Président Kabila et ses conseillers, et le commandant de la force avec le chef d'état-major des FARDC. À la suite de pourparlers, deux compagnies de la MONUC et une de l'Eurofor R. D. Congo ont entrepris une opération étroitement coordonnée pour évacuer les membres du Comité et stabiliser la situation. L'Eurofor R. D. Congo est intervenue à Kinshasa dans le cadre de son mandat, ainsi que le Conseil de sécurité l'y a autorisée par sa résolution 1671 (2005) du 25 avril, et s'est déployée le long d'un tronçon essentiel du boulevard principal du centre-ville de Kinshasa.

20. Selon les soldats de la MONUC et de l'Eurofor R. D. Congo dépêchés dans les parages, une compagnie de la Garde républicaine, accompagnée de trois véhicules blindés de transport de troupes équipés l'un d'un canon de 90 mm et les deux autres d'obusiers, était rassemblée à un carrefour stratégique du boulevard du 30 juin, apparemment prête à foncer sur la résidence du Vice-Président. Pendant ce temps, de petits groupes de gardes républicains ont échangé des tirs avec quelque 200 gardes du Vice-Président Bemba, qui étaient postés dans le quartier autour de sa résidence. L'hélicoptère personnel du Vice-Président Bemba, qui était dans la cour devant son bureau, à environ 300 mètres de sa résidence, a été détruit lors de ces affrontements.

21. Dès le début, mon Représentant spécial s'est efforcé sans relâche d'obtenir l'arrêt des hostilités et le retour au calme, notamment en servant d'intermédiaire pour que le Président Kabila et le Vice-Président Bemba se parlent directement au téléphone. Pour ma part, je me suis entretenu avec le Président Kabila et le Vice-Président Bemba pour appeler leur attention sur le fait que ces affrontements compromettaient les progrès accomplis dans le cadre du processus de transition, et demander un arrêt immédiat des hostilités. Plusieurs hauts responsables d'États membres du Comité international d'accompagnement de la transition ont fait de même.

22. Mon Représentant spécial a insisté auprès du Vice-Président Bemba et du Président Kabila sur le fait que : a) les hostilités devaient cesser sur-le-champ; b) les forces des deux camps devaient se retirer et reprendre leurs positions antérieures; et c) le Président Kabila et le Vice-Président Bemba devaient se rencontrer dans les plus brefs délais, avec ou sans médiation internationale, pour fixer certaines règles de conduite élémentaires qui devaient être respectées tout au long du processus électoral.

23. Le calme est revenu en début de soirée, la Garde républicaine ayant retiré la plupart de ses hommes, ses véhicules blindés et ses armements. Des unités de la MONUC et de l'Eurofor R. D. Congo ont pris leurs positions aux principaux carrefours du centre-ville. Par ailleurs, la MONUC a déployé des soldats et 20 véhicules blindés de transport de troupes autour de la résidence du Vice-Président, afin de stabiliser la situation et de sécuriser les lieux. Peu après, la MONUC a réussi à faire sortir sans encombre de la résidence mon Représentant spécial ainsi que les ambassadeurs du CIAT.

24. Suite à de nouvelles interventions de mon Représentant spécial et d'autres membres de la communauté internationale, la MONUC a apporté son concours à la mise en place d'un groupe de travail comprenant les Ministres de la défense et de l'intérieur, le chef d'état-major des FARDC, l'inspecteur général de la police nationale congolaise, les représentants des gardes du Vice-Président, le commandant de la Garde républicaine, ainsi que les commandants des forces de l'Eurofor R. D. Congo et de la MONUC afin de définir et de mettre en place des mesures de confiance, de favoriser le dialogue et de régler immédiatement tout différend en matière de sécurité entre les deux parties. Le groupe étudie notamment les rapports des missions conjointes de vérification, qui se font quotidiennement et auxquelles participent les parties susmentionnées.

25. Le Président Kabila et le Vice-Président Bemba ont également accepté, comme l'avait proposé mon Représentant spécial, de créer une commission mixte, avec l'aide de la MONUC, qui comprendrait deux sous-commissions chargées de faire

une enquête préliminaire impartiale sur les affrontements ayant eu lieu entre le 20 et le 22 août, et de trouver un accord entre les deux candidats sur les règles de conduite qui s'appliqueraient à eux-mêmes et à leurs partisans pendant la campagne électorale et le deuxième tour des élections présidentielles, ainsi qu'un accord de principe sur la période postélectorale. Les deux candidats se sont entendus en principe pour faire de Kinshasa une zone démilitarisée mais les modalités de ce projet n'ont pas encore été arrêtées. Il est à signaler également que, le 13 septembre, le Président Kabila a rencontré le Vice-Président Bemba pour la première fois depuis les événements du mois d'août, ainsi que les Vice-Présidents Azerias Ruberwa et Arthur Zahidi N'Goma, afin de s'entretenir sur les violences qui s'étaient produites.

26. Le 26 août, à la demande de la Haute Autorité des médias, les représentants de sept organes de presse (Radio Liberté, Radio-Télévision nationale congolaise, Digital Congo, Canal Congo Télévision, Canal Kin TV, Molière TV et Radio Lisanga Télévision) ont conclu un accord en présence du CIAT et d'un groupe représentant les médias congolais, s'engageant à respecter les règles de déontologie journalistique pendant la période électorale. Un observatoire des médias a été créé, dont la mission consistera à faire une analyse de la production écrite et audiovisuelle des principaux organes de presse pendant la campagne électorale afin de repérer les incitations à la haine ou à la violence, en fonction des données fournies à la MONUC par la mission d'observation électorale de l'Union européenne en République démocratique du Congo.

27. Conformément au calendrier électoral, la Cour suprême aurait dû être saisie des résultats provisoires des élections présidentielles et de toute réclamation en la matière entre le 21 et le 23 août. Cependant, cela n'a pas pu se faire avant le 25 août, date à laquelle la MONUC a pu sécuriser les locaux de la Cour et la Commission électorale indépendante communiquer les résultats provisoires à la Cour. Après avoir étudié les réclamations qu'elle avait reçues, le 14 septembre, la Cour suprême a validé les résultats provisoires du premier tour et confirmé qu'il y aurait un deuxième tour pour départager le Président Kabila et le Vice-Président Bemba.

28. Le 7 septembre, la Commission électorale indépendante a proclamé les résultats provisoires des élections législatives nationales : la coalition de partis soutenant le Président Kabila, l'Alliance pour la majorité présidentielle (AMP), avait remporté 224 des 500 sièges, suivie par le Regroupement des nationalistes congolais (RENACO), formé par les partis soutenant le Vice-Président Bemba, qui avait obtenu 116 sièges. La Coalition des démocrates congolais (CODECO), qui soutenait Pierre Pay-Pay, avait remporté 25 sièges, le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) du Vice-Président Ruberwa 15 sièges, le parti du Président Kabila, le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD), 111 sièges et le Mouvement de libération du Congo (MLC), le parti du Vice-Président Bemba, 64 sièges.

29. L'inauguration de l'Assemblée nationale doit avoir lieu le 22 septembre et l'investiture du Président le 10 décembre. Les assemblées provinciales éliront les sénateurs lors d'un scrutin prévu pour le 29 décembre. Avec l'aval de la nouvelle Assemblée nationale, le Président élu nommera un Premier Ministre, qui sera chargé de former le gouvernement. Ce processus pourrait prendre jusqu'à la fin de l'année et peut-être même plus longtemps. Le calendrier des élections locales, qui ne

peuvent se tenir qu'après l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi sur la décentralisation, n'a pas encore été arrêté.

Opérations électorales

30. La Commission électorale indépendante est, pour l'essentiel, parvenue à organiser sans retard ces élections importantes et complexes. Quelque 80 % des 50 000 bureaux de vote ont ouvert à l'heure et la plupart des autres bureaux avec un retard mineur. La Commission a formé quelque 260 000 agents électoraux, qui ont été déployés dans 49 746 bureaux de vote répartis en 9 104 centres de vote. On a imprimé 170 bulletins de vote distincts qui ont été livrés dans 14 centres logistiques d'où la MONUC a transporté le matériel électoral sur 210 sites à partir desquels la Commission était chargée de le transporter, sous escorte de la Police nationale congolaise, dans les 9 104 centres de vote.

31. Pour aider la Commission à déployer en toute sécurité le matériel électoral, à mettre en œuvre des programmes d'éducation civique et à communiquer les résultats électoraux, la MONUC a déployé des agents électoraux, des policiers, des observateurs militaires et des agents de sécurité à 78 endroits répartis dans le pays et notamment dans les 64 bureaux de liaison de la Commission. Le Gouvernement sud-africain a également fourni par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) du personnel qui a travaillé avec la Commission dans les centres de compilation. Le jour du scrutin, les équipes des Nations Unies se sont rendues dans les centres de vote pour aider le personnel de la Commission à déceler et résoudre rapidement les problèmes. Un réseau national dirigé par l'Association des femmes juristes et composé de plusieurs organisations non gouvernementales partenaires a veillé à la sécurité des femmes durant le scrutin.

32. Les efforts d'éducation civique ont été intensifiés pour informer la population congolaise des principes électoraux fondamentaux et l'encourager à aller voter. La Commission, la MONUC et leurs partenaires internationaux se sont réunis régulièrement pour coordonner leurs activités d'éducation civique et d'information publique en vue des élections. Radio Okapi a diffusé des programmes d'éducation des électeurs et un débat quotidien, en répartissant équitablement le temps d'audience entre les différents partis et candidats à la présidence, et produit des clips vidéo sur les droits et les responsabilités des électeurs. Dans sa programmation, la MONUC a essentiellement ciblé les femmes et les jeunes.

33. Une des grandes difficultés du processus électoral a été de payer les agents électoraux dans l'ensemble du pays. Avec l'aide du PNUD et de la MONUC, la Commission a rémunéré environ 260 000 agents électoraux et 73 000 agents de police qui ont travaillé sur 210 sites le 30 juillet, jour du scrutin.

34. L'extension du calendrier électoral par rapport au calendrier initial fixant à juin la fin du processus de transition a entraîné une augmentation du coût du premier tour de l'élection présidentielle et des élections législatives. Le 24 juillet, le Comité directeur du Projet d'appui aux élections géré par le PNUD a approuvé pour 2006 un budget révisé de 144 millions de dollars. Je tiens à remercier les donateurs qui ont financé les élections et à rendre hommage en particulier au Gouvernement sud-africain, qui a fourni une aide en nature considérable pour la production et le transport des bulletins de vote. Je tiens également à remercier la Belgique, l'Espagne, la France, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède, la Suisse et la Commission européenne d'avoir répondu à mes

demandes récentes en vue de combler un important déficit de financement, ce qui a permis de ramener à 9 millions de dollars le déficit du budget électoral.

Plans de sécurité nationale pour les élections

35. La police nationale est responsable de la sécurité du processus électoral, y compris le maintien de l'ordre et la protection des agents électoraux, des installations et du matériel électoral. Conformément au Plan de sécurité nationale pour les élections, 72 258 agents de sécurité congolais ont assuré la sécurité du processus électoral, dont 53 274 agents de la police territoriale, 2 588 agents des renseignements et 14 000 agents antiémeutes. Ils étaient appuyés, en cas de besoin, par 2 396 membres des FARDC. Les policiers et les soldats de la MONUC ont travaillé en liaison étroite avec leurs homologues congolais durant tout le processus.

36. Au cours de la période considérée, la MONUC a fourni à 4 793 policiers congolais, dont 26 instructeurs, et à 1 370 agents de la police territoriale une formation de base en matière de sécurité des centres électoraux. Les six unités de police constituées provenant du Bangladesh, de l'Inde et du Sénégal et déployées dans cinq localités stratégiques (Kananga, Kinshasa, Kisangani, Lubumbashi et Mbuji-Mayi) ont formé 1 703 policiers aux techniques antiémeutes et effectué des patrouilles conjointes avec les unités de la Police nationale congolaise.

Préparatifs en vue du second tour de l'élection présidentielle et des élections à l'Assemblée provinciale

37. Dans deux décisions rendues respectivement le 13 et le 15 septembre, la Cour suprême de justice a réaffirmé les dispositions de l'article 71 de la Constitution concernant le délai pour la tenue du second tour de l'élection présidentielle. Elle a cependant conclu, compte tenu des difficultés logistiques, que la Commission électorale indépendante ne pourrait terminer tous les préparatifs dans les 15 jours impartis. Elle a donc accordé une prorogation du délai prévu par la Constitution et autorisé la Commission à organiser le second tour au plus tard 50 jours après l'annonce des résultats définitifs du premier tour. Ce délai de 50 jours a commencé à courir le 16 septembre.

38. Les préparatifs du second tour de l'élection présidentielle et des élections à l'assemblée provinciale sont en cours. Les bulletins de vote sont en cours d'impression en Afrique du Sud. La MONUC, le PNUD et le Gouvernement sud-africain se chargent de transporter 60 000 jeux de matériel électoral et 1 260 tonnes de bulletins de vote dans les 14 centres logistiques du pays. La MONUC transportera le matériel électoral et les bulletins dans les 166 villes et centres territoriaux et la Commission se chargera de les acheminer jusqu'aux bureaux de vote.

Relations régionales

39. Durant la période considérée, ni la Commission mixte tripartite plus ni le Mécanisme conjoint de vérification ne se sont réunis. Il y a eu de nouveaux signes d'une amélioration progressive des relations entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Le 1^{er} août, le Gouvernement rwandais a réaffirmé son intention d'ouvrir une mission diplomatique à Kinshasa après les élections. Un échange formel d'ambassadeurs constituerait un grand pas vers le rétablissement de la paix, de la sécurité et du développement dans la région.

40. Entre-temps, la République démocratique du Congo et l'Ouganda ont continué de rechercher des solutions aux questions préoccupant les deux pays, notamment la présence possible d'éléments de l'Armée de résistance du seigneur sur le territoire congolais.

III. Exécution du mandat de la Mission

Ituri

41. Il y a eu de nombreux faits encourageants dans le district d'Ituri (Province orientale) durant la période considérée mais la sécurité restait précaire. Des groupes armés continuent d'opérer dans les territoires de Djugu et d'Irumu, harcelant régulièrement la population locale et les soldats de la MONUC et des FARDC. Durant la période considérée, la MONUC et les FARDC ont continué de mener des opérations conjointes pour protéger la population civile et obliger les milices récalcitrantes à désarmer.

42. Le 20 mai, la MONUC et les FARDC ont lancé une opération conjointe dans le territoire de Djugu pour déloger et capturer des éléments du Front des nationalistes et des intégrationnistes (FNI) dirigé par Peter Karim. Le 28 mai, une unité népalaise de la MONUC a été attaquée par le FNI durant une opération de bouclage et de fouille. Un soldat de la MONUC a été tué, trois ont été blessés et sept capturés et détenus par le FNI. Deux des soldats ont été rendus sains et saufs à la MONUC le 27 juin et les cinq autres le 28 juillet.

43. Lors des négociations qui ont permis la libération de ces sept soldats, Peter Karim a indiqué que le FNI voulait intégrer les FARDC. Le 10 juillet, Karim et le Gouvernement congolais ont signé un accord sur les conditions de cette intégration. Depuis lors, le Gouvernement n'a pris aucune mesure en vue d'une intégration officielle, et la démobilisation et le brassage des éléments du FNI ont été retardés. Entre-temps, selon certaines informations, Karim recruterait de nouveaux éléments.

44. Le 5 juin, le Gouvernement a repris le processus de désarmement et de démobilisation en Ituri. Au 8 septembre, 4 758 miliciens s'étaient rendus, déposant 2 332 armes. Cependant, les difficultés opérationnelles, administratives et financières rencontrées par la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (CONADER) ont considérablement retardé le processus de démobilisation.

45. La MONUC a aussi continué de s'intéresser de près aux deux autres milices présentes en Ituri, le Mouvement révolutionnaire congolais (MRC) de Mathieu N'Gudjolo et les Forces de résistance patriotique en Ituri (FRPI) de Cobra Matata. Le 26 juillet, la MONUC a aidé à organiser une rencontre entre le MRC et les autorités congolaises, où les deux parties ont débattu de la fin des hostilités et de l'intégration du MRC aux FARDC. La sensibilisation des éléments du MRC a commencé immédiatement mais les deux parties doivent encore s'accorder sur le calendrier de l'intégration et sur un lieu adéquat pour les négociations. La MONUC participe à la résolution de ces questions.

Nord et Sud-Kivu

46. La situation générale au Nord-Kivu reste stable mais fragile. Durant la période considérée, la présence d'anciennes brigades non brassées de l'Armée nationale

congolaise (ANC) et leur résistance au déploiement des brigades intégrées restaient un grave sujet de préoccupation. Ayant reçu des rapports selon lesquels le général félon Laurent Nkunda et d'anciens partisans de la ligne dure de l'ANC avaient l'intention de provoquer des troubles, et étant donné la menace persistante posée par les groupes armés rwandais et ougandais, la MONUC a multiplié les patrouilles et surveillé la situation de près pour éviter toute escalade. L'arrivée au Nord-Kivu d'un contingent supplémentaire de brigades intégrées a contribué à restreindre encore l'activité des milices dans la province et à soulager la 8^e région militaire mise à rude épreuve. Cependant, les blocages et les tensions entre les brigades intégrées et les brigades pro-Nkunda concernant leurs zones de responsabilité continuent de poser problème, et la MONUC surveille de près l'évolution de la situation.

47. La MONUC a continué de prendre des mesures dynamiques pour renforcer la stabilité de la sécurité au Sud-Kivu. Les activités des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) et des groupes armés non contrôlés ont diminué considérablement et seuls quelques incidents de pillage et quelques meurtres ont été signalés. Les patrouilles de la MONUC ont amélioré la sécurité de la population locale et découragé les activités des milices. La sécurité devrait continuer de s'améliorer avec l'arrivée d'autres brigades intégrées des FARDC après les élections.

Katanga

48. Le Katanga est resté relativement calme sauf dans la région du nord et du centre où les groupes Mayi-Mayi restent peu enclins à démobiliser. Le 12 mai, le chef mayi-mayi connu sous le nom de Gédéon s'est rendu, suivi par plusieurs commandants et quelque 750 partisans. Cependant, des factions dissidentes continuent de commettre des atrocités, notamment dans le triangle Pweto-Mitwaba-Manono. Le 28 août, Fidèle N'tumbi s'est rendu et, au 8 septembre, 171 de ses partisans avaient déposé les armes. Les brigades non payées et non brassées des FARDC continuent de poser un risque pour la sécurité de la région car elles continuent de s'en prendre à la population locale, provoquant des déplacements.

49. Durant la période considérée, la MONUC a déployé à Kamina un bataillon supplémentaire de quatre compagnies indiennes, une unité médicale de niveau 2 venant de Jordanie et une unité d'aviation sud-africaine. Ces forces se sont ajoutées au bataillon béninois déjà en poste à Kalemie, à Nyunzu et à Manono. La MONUC, le commandant de la 6^e région et la communauté humanitaire recherchent ensemble les moyens de rétablir la sécurité et la confiance pour les personnes déplacées revenant dans leurs villages.

Ouest de la RDC

50. La situation est restée tendue à Kinshasa après les graves affrontements qui ont eu lieu du 20 au 22 août entre les gardes du Vice-Président Bemba et la garde républicaine. L'engagement des deux parties de désarmer et de réduire sensiblement leurs forces avant la campagne du second tour de scrutin aura une incidence considérable sur la sécurité au cours des prochaines semaines.

51. Ces tensions soudaines ont nécessité le redéploiement des forces de la Brigade de l'Ouest dans la capitale. Le 23 août, la Brigade de l'Ouest a été renforcée par une compagnie sud-africaine de forces spéciales venant de Lubumbashi.

52. Le 29 juillet 2006, l'Eurofor R. D. Congo, que la résolution 1671 (2006) du Conseil de sécurité en date du 25 avril autorise à appuyer la MONUC, a atteint sa pleine capacité opérationnelle avec 1 100 hommes en poste dans le pays et 1 307 au Gabon. L'Eurofor R. D. Congo peut maintenant répondre à une demande d'aide de la MONUC, dans les limites de ses capacités et de son mandat. La MONUC et l'Eurofor R. D. Congo ont mis en œuvre un programme de planification et de coordination pour assurer la meilleure efficacité opérationnelle.

53. La forte présence à Kinshasa de la Brigade de l'Ouest soutenue par l'Eurofor R. D. Congo et les diverses mesures de confiance militaires et politiques visant à rétablir la sécurité dans la capitale contribueront à faire en sorte que la campagne pour le second tour se déroule dans un climat relativement sûr.

Embargo sur les armes

54. Suite à la résolution 1596 (2005) du Conseil de sécurité, en date du 18 mai 2005, la MONUC a inspecté un chargement de matériel militaire et d'éléments connexes, dont des chars, des véhicules blindés de transport de personnel et des munitions, dans le port de Matadi le 29 juillet 2006. Le Gouvernement n'avait avisé à l'avance ni le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) de l'arrivée du chargement, ni invité la MONUC à vérifier le type ou la quantité du matériel militaire, en violation de la résolution.

55. Les 24 et 25 août, sans notification préalable, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont transféré sept camions chargés de munitions de Matadi à Kinshasa. Les FARDC ont reconnu que les transferts avaient eu lieu, mais ont refusé de fournir de plus amples détails. La MONUC a mené un certain nombre de missions de vérification, et a été informée à la date du 12 septembre que neuf chars T-55 avaient été livrés au cours de la nuit, ce qui portait à 12 chars T-55, 20 véhicules de combat d'infanterie et un char de dépannage l'inventaire du matériel militaire stocké à l'heure actuelle à la base de soutien logistique de Kinshasa. En raison des affrontements qui ont eu lieu à Kinshasa entre le 20 et le 22 août, cette tendance est très préoccupante.

56. Pendant la période visée, les représentants de l'Agence nationale de renseignement (ANR) à Beni ont fait part à la MONUC de leur préoccupation face au trafic d'armes réputé se poursuivre entre l'Ouganda et Butembo. La MONUC compte soumettre un rapport d'ensemble sur ses inspections de vérification afin de faciliter les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) et du Groupe d'experts créé par la résolution 1698 (2006).

Désarmement, démobilisation, réinstallation ou rapatriement et réintégration

57. Le 24 août, le commandant Ninja, un dirigeant des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) engagées dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu et 84 de ses partisans ont été désarmés. Parmi eux, 26 éléments du FDLR ont été rapatriés au Rwanda, tandis que 58 éléments congolais ont décidé de participer au programme national de désarmement et de démobilisation. Le commandant Ninja était une source bien connue de déstabilisation dans les Kivus, et son rapatriement devrait affaiblir encore l'emprise et l'influence des FDLR en République démocratique du Congo ce qui encouragerait les troupes de combattants FDLR à participer elles aussi au programme de désarmement, démobilisation, réinstallation ou rapatriement et

réintégration. Pendant la période visée, quelque 600 autres membres des FDLR ont été rapatriés au Rwanda de leur plein gré, ce qui porte à 13 000 combattants et personnes à charge le nombre total des éléments armés étrangers ayant opté pour le rapatriement librement consenti, avec l'aide de la MONUC.

Réforme du secteur de la sécurité

Intégration de l'armée

58. La Commission mixte chargée de la réforme du secteur de la sécurité et sa sous-commission technique pour l'armée continuent de se réunir régulièrement sous la présidence du Vice-Président Ruberwa et de mon Représentant spécial. La Commission mixte a décidé de procéder à un déploiement plus rationnel et économique des brigades intégrées restantes. Elle a également demandé à mon Représentant spécial de présider une réunion sur la transparence du budget de la défense qui se tiendra au début septembre entre le Gouvernement et les principaux donateurs.

59. Au 13 septembre, le Gouvernement avait constitué 13 des 18 brigades intégrées qu'il s'était proposé d'établir avant les élections. Du fait de difficultés financières, la mise en place des cinq brigades intégrées restantes a pris plusieurs semaines de retard.

60. Les acteurs internationaux se sont largement accordés pour considérer que la réforme du secteur de la sécurité était un point clef, mais les donateurs doivent encore harmoniser leur soutien au Gouvernement en vue de l'élaboration d'une stratégie en la matière. La MONUC examine actuellement cette question avec ses partenaires aux fins de proposer une approche commune au nouveau Gouvernement.

61. Cela étant, l'absence de soutien opérationnel aux brigades intégrées menant des opérations conjointes avec la MONUC continue de compromettre la capacité des FARDC de maintenir la stabilité suite à ce type d'opérations. C'est ainsi que le Gouvernement et la MONUC ont élaboré ensemble un descriptif de projet aux fins de réunir auprès des donateurs les fonds nécessaires pour répondre aux besoins opérationnels immédiats des brigades intégrées menant des opérations conjointes avec la MONUC. Parallèlement, la Mission de l'Union européenne pour l'assistance à la réforme du secteur de la sécurité (EUSEC) aide le Gouvernement à prendre des mesures immédiates pour régler les problèmes financiers et administratifs urgents qui se posent.

Désarmement, démobilisation et réinsertion

62. Au 8 septembre, la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (CONADER) a démobilisé plus de 76 614 anciens combattants, dont 19 000 enfants. Par ailleurs, quelque 85 000 éléments doivent encore participer au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. Or, le budget de quelque 200 millions de dollars de la CONADER, financé par les donateurs par le biais du Programme multinational de démobilisation et de réinsertion (PMDR) est épuisé. La Banque mondiale a indiqué que des fonds supplémentaires pourraient être accordés dans le cadre du PMDR sous réserve de son évaluation des opérations de la CONADER, qui aurait lieu lors d'une réunion consacrée à cette question à la mi-novembre.

63. La crise financière à laquelle doivent faire face les structures gouvernementales assurant les activités de désarmement, démobilisation et réinsertion a eu des répercussions notables sur le processus de brassage. Comme le brassage résulte de la démobilisation, les retards accusés dans ce domaine ont eu une incidence directe sur l'intégration de l'armée, rendant difficile la stabilisation des provinces des Kivus, du Katanga et de l'Ituri. Les retards accumulés dans le paiement des prestations de protection sociale et des indemnités de démobilisation, ainsi que dans l'exécution des projets de réinsertion, ont suscité un mécontentement chez les ex-combattants.

64. La Commission mixte chargée de la réforme du secteur de la sécurité a décidé que la priorité serait accordée aux dossiers non réglés de désarmement, démobilisation et réinsertion concernant plus de 44 000 soldats des sixième, huitième et dixième régions militaires (Nord-Kivu, Sud-Kivu; Katanga) et que des discussions seraient entamées sur le brassage de la Garde républicaine et de la Garnison de Kinshasa (30 000 hommes au total).

Réforme de la police et réforme pénale

65. Le Groupe mixte de réflexion sur la réforme et la réorganisation de la Police nationale congolaise (PNC) a formulé à l'intention du nouveau Gouvernement des recommandations sur la réforme et la restructuration de cette force qui prévoit notamment un décompte des effectifs et des procédures d'agrément et de certification des policiers, en vue de l'inscription au budget des montants correspondant à leurs salaires et la mise en place d'un système efficace de paiement. Après le décompte des effectifs, un programme complet de formation de la police nationale doit être conçu et exécuté.

66. Le délabrement des établissements pénitentiaires a entraîné de fréquentes évasions. Pendant la période visée, 258 prisonniers, dont des soldats des FARDC et des membres de la PNC coupables de violations graves des droits de l'homme, se sont échappés de prison. Le 4 juin, 193 détenus dont le colonel Biyoyo, premier officier condamné pour recrutement d'enfants soldats se sont évadés de la prison de Bukavu. Les prisonniers purgeant leur peine aux côtés des simples prévenus, continuent d'être détenus dans des conditions déplorable. La MONUC a déployé 12 experts du milieu carcéral sur l'ensemble du territoire afin de conseiller les autorités en vue de l'amélioration des conditions de détention.

Droits de l'homme

67. Outre les problèmes de droits de l'homme évoqués plus haut au titre du processus électoral, d'autres sujets de préoccupation sont apparus au cours de la période visée. Le 30 juin, des soldats des FARDC fortement armés et non formés aux opérations antiémeutes ont été déployés afin de prévenir une manifestation politique à Matadi (province du Bas-Congo). Ils ont tiré à l'aveuglette sur les manifestants après qu'un des leurs eut été tué par la foule en colère, faisant 13 morts et 20 blessés.

68. Pendant la nuit du 27 juin, 12 sympathisants de l'UDPS ont été arbitrairement arrêtés par l'ANR et détenus dans le camp militaire de Mbuji-Mayi, tandis que l'ANR a procédé à un certain nombre d'arrestations pour des raisons politiques à Kalemie, Lubumbashi et Uvira et a maltraité voire dans certains cas torturé les détenus. La MONUC n'a pas été autorisée à voir certaines des victimes, et à

Kinshasa, s'est vue interdire l'accès aux cellules de détention de l'ANR. Le responsable de l'ANR a jusqu'ici refusé de rencontrer la MONUC afin de s'expliquer.

69. La Garde républicaine a commis un certain nombre de violations des droits de l'homme inspirées par des motivations politiques au cours de la campagne électorale, dont l'arrestation arbitraire de journalistes, l'intimidation des candidats à la présidence et de leurs familles et les mauvais traitements infligés aux détenus arrêtés pour des raisons politiques.

70. La MONUC a appris avec inquiétude que le responsable maï-maï Kyungu Kasongo Mutanga, connu sous le nom de « Gédéon », pourrait être nommé à un poste de commandement et au grade d'officier à l'occasion de son intégration dans l'armée. La MONUC a écrit à l'auditeur militaire, lui demandant d'accélérer l'enquête judiciaire sur les crimes dont Gédéon est soupçonné. Dans sa lettre, la MONUC cite également le cas du responsable maï-maï « Tshinja-Tshinja », le massacre de Kilwa en octobre 2004, les massacres du Nord-Kivu de décembre 2004 ainsi que la situation de plusieurs responsables des milices d'Ituri qui sont détenus depuis près de 16 mois sans avoir été jugés. Ces enquêtes ont été bloquées de fait, le plus souvent par des ingérences politiques et militaires dans le processus judiciaire.

71. Le 20 juin, 42 soldats ont été condamnés par un tribunal militaire à Mbandaka pour crimes contre l'humanité à la suite de meurtres et viols, commis au cours d'une mutinerie les 3 et 4 juillet 2005. En ce qui concerne les crimes passés restés impunis, la constitution d'une équipe qui dressera la liste des violations des droits de l'homme les plus graves commises entre 1993 et 2003 et recommandera les mesures à prendre en la matière, est en préparation avec l'étroite coopération du Haut Commissariat aux droits de l'homme.

Protection des enfants

72. Les enlèvements récents et les tentatives visant à rengager des enfants anciennement associés aux forces et aux groupes armés du Nord-Kivu, imputables au premier chef à des éléments des anciennes brigades de l'ANC restées fidèles à Laurent Nkunda, demeurent préoccupants. Le 22 juin, 13 enfants ont été enlevés près de Kitchanga, en territoire Masisi, par des éléments du 835^e bataillon. Ils ont déclaré avoir été violemment battus par leurs ravisseurs. Le 30 juillet, des membres du 835^e bataillon ont retrouvé deux de ces enfants chez eux et ont essayé à nouveau de les convaincre de rejoindre leurs rangs.

73. Vu le nombre d'enfants qui, après avoir retrouvé leur famille, ont dû retourner dans les centres de transit de Goma suite à des tentatives d'intimidation ou de rengagement, les partenaires chargés de la protection des enfants ont suspendu temporairement tout regroupement familial d'enfants anciennement associés aux forces et groupes armés du Masisi. La situation sécuritaire dans cette zone est par ailleurs de plus en plus précaire pour les organisations de protection de l'enfance.

Situation humanitaire

74. Le nombre de personnes nouvellement déplacées a augmenté de façon spectaculaire au cours des huit premiers mois de 2006. La plupart des 45 000 déplacés du camp de Geti dans le territoire du sud-Irumu (Ituri) ont refusé de regagner leurs foyers à cause de l'insécurité. Les FARDC ont imposé un périmètre

de sécurité afin d'empêcher la milice de se mêler à la population du camp. Les observateurs des droits de l'homme continuent de signaler des viols ainsi que l'exécution de personnes qui s'aventurent hors du camp. Une opération de distribution de vivres prévue dans ce camp par le Programme alimentaire mondial a été retardée faute de stocks, ce qui a entraîné une augmentation de la malnutrition et une moyenne de six décès par jour, soit deux fois le seuil d'alerte humanitaire. La MONUC facilite le retour provisoire de quelques-uns des déplacés dans leurs villages d'origine afin qu'ils puissent rentrer les récoltes.

75. La démobilisation de 500 éléments maï-maï dans la région de Mitwaba et le déploiement de la 63^e Brigade des FARDC a permis aux 160 000 personnes déplacées qui avaient fui les hostilités entre les FARDC et les maï-maï, de rentrer chez elles. Au cours de la période visée, la MONUC a contribué à l'acheminement de 62 tonnes de fournitures non humanitaires, dont des vivres et des médicaments, du matériel médical et d'autres produits non alimentaires à l'intention des déplacés de Bukiringi (à 60 km au sud de Bunia), ainsi que de 20 000 personnes déplacées à Mitwaba, au Katanga, et de divers groupes de rapatriés dans les Kivus.

Code de conduite et discipline

76. Le Groupe de la déontologie et de la discipline de la MONUC a apporté de nouvelles précisions sur son rôle et ses attributions et renforcé ses fonctions de surveillance et a aussi continué de recueillir et examiner les plaintes pour inconduite formulées à l'encontre du personnel de la Mission ainsi que d'assurer la formation du personnel de Mission. À cette fin, un certain nombre de principes et de directives en matière de réception et d'examen des plaintes et de formation du personnel à ces questions ont été diffusés auprès du personnel de la Mission. Les inquiétudes que j'ai exprimées dans mon rapport précédent sur les moyens d'enquête du Bureau des services de contrôle interne demeurent d'actualité, puisque très peu de rapports d'enquête finaux ont été reçus pendant cette période.

77. Afin d'améliorer la coordination avec les autres organismes des Nations Unies, le réseau interinstitutions de responsables de la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels, a été réactivé. Ses priorités sont l'adoption d'un code de conduite commun, la mise en commun des supports pédagogiques et la coordination du système d'aiguillage destiné à venir en aide aux victimes de l'exploitation et des abus sexuels par le personnel des Nations Unies.

IV. Administration

78. Au cours de la période considérée, la MONUC a restructuré la composante appui sur la base d'un examen global effectué conformément aux recommandations de l'Assemblée générale. On procède au renforcement de la base de soutien logistique d'Entebbe (Ouganda) afin de mieux appuyer les opérations dans l'est de la République démocratique du Congo. La coordination de l'appui avec d'autres missions dans la région est également renforcée.

79. Le pourcentage de postes vacants à la Mission a été sensiblement réduit. Toutefois, celle-ci a toujours du mal à conserver ses effectifs. Les exigences croissantes imposées au personnel, auxquelles s'ajoutent les problèmes de sécurité et les restrictions qu'ils entraînent dans l'exécution des tâches, contribuent à un taux élevé de réduction naturelle des effectifs.

80. La Mission a continué de fournir un appui logistique limité aux unités des Forces armées de la République démocratique du Congo qui mènent des opérations communes avec la MONUC dans l'est du pays. Des progrès limités ont été accomplis quant aux efforts visant à mobiliser des contributions volontaires à cette fin.

81. La MONUC a efficacement relevé le défi considérable que constitue la fourniture d'un appui logistique à l'organisation d'élections d'une envergure inédite dans les opérations des Nations Unies. Elle a également répondu aux besoins des fonds, programmes et organismes des Nations Unies ainsi que d'autres partenaires, notamment en ce qui concerne les élections, y compris la fourniture d'un appui logistique à l'Eurofor R. D. Congo, en appliquant le principe du recouvrement des coûts. Cela a mis à rude épreuve la composante d'appui civile de la Mission qui poursuivra ces activités jusqu'à la fin de la prochaine phase du processus électoral. En convenant des rôles que joueront les différents membres de l'équipe de pays des Nations Unies dans la mise en œuvre de la stratégie postélectorale, on veillera à accorder une attention particulière au partage des coûts.

V. Aspects financiers

82. Par sa résolution 60/121 B du 30 juin 2006, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant total de 1 091 242 800 dollars, soit 90 936 900 dollars par mois, pour le fonctionnement de la MONUC au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007. Au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 30 septembre 2006, le coût du fonctionnement jusqu'au 30 juin 2007 serait limité aux montants approuvés par l'Assemblée générale.

83. Au 30 juin 2006, les arriérés de contributions au compte spécial de la MONUC étaient de 160,4 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 1 milliard 265 millions de dollars.

84. Au 31 juillet 2006, les montants dus aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées à la MONUC s'élevaient au total à 55,9 millions de dollars. Le remboursement des sommes dues au titre des contingents et du matériel appartenant à ceux-ci a été effectué pour les périodes allant jusqu'au 30 avril 2006 et au 31 mars 2006 respectivement, selon le système des versements trimestriels.

VI. Observations et recommandations

85. Je tiens à féliciter le peuple et les partis politiques congolais pour leur attachement au processus démocratique, qui a été confirmé par le taux de participation très élevé au premier tour de l'élection présidentielle et aux élections législatives, du 30 juillet, et par le climat généralement paisible dans lequel les scrutins se sont déroulés. Si des préoccupations ont été exprimées au sujet de certaines irrégularités et s'il y a eu des incidents de violence isolés, le succès des élections a marqué une étape décisive dans le processus de paix en République démocratique du Congo. La Commission électorale indépendante et ses partenaires

nationaux et internationaux ont relevé efficacement les formidables défis d'ordre organisationnel consistant à faire en sorte que les élections se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Il convient de saluer en particulier l'appui fourni par la MONUC, le PNUD, la Commission européenne et le Gouvernement sud-africain.

86. Compte tenu de l'arrêt rendu le 15 septembre par la Cour suprême qui a statué qu'il ne serait effectivement pas possible de respecter les délais prévus par la Constitution pour la tenue du second tour de l'élection présidentielle, j'encourage le Président Kabila et le Vice-Président Bemba à réaffirmer leur attachement au calendrier électoral fixant le second tour au 29 octobre. L'Organisation des Nations Unies est résolue à apporter tout l'appui possible à la tenue de ces élections en temps voulu et à leur succès.

87. Il est essentiel que les parties et les candidats prennent toutes les mesures nécessaires pour que la campagne électorale se déroule librement dans l'ensemble du pays, que les élections se tiennent en toute sécurité et que celles-ci soient crédibles et transparentes. Il convient de souligner que toute incitation à la haine ou à la violence au cours du processus électoral est inacceptable et quiconque s'y adonnera devra en répondre. Parallèlement, les institutions de transition doivent continuer de fonctionner efficacement jusqu'à ce que les institutions législatives et exécutives soient dûment installées. À ce moment critique, je prie instamment les parties congolaises de continuer assidûment à faire fond sur les gains importants obtenus jusqu'à présent dans le processus de transition et de veiller à le mener à bonne fin au cours des mois à venir. Grâce à l'appui généreux fourni récemment par plusieurs donateurs, le déficit du budget électoral a été sensiblement réduit et ramené à 9 millions de dollars. J'engage les donateurs à envisager d'éponger le restant du déficit aussitôt que possible, de sorte que les préparatifs des élections puissent se poursuivre sans heurts.

88. Les violents incidents survenus à Kinshasa du 20 au 22 août ont été un grave sujet de préoccupation. Il faudrait encourager le Président Kabila et le Vice-Président Bemba à travailler en toute bonne foi avec les mécanismes de facilitation mis en place par mon Représentant spécial et à parvenir rapidement à un accord sur les règles de conduite au cours de la campagne en vue du second tour de l'élection présidentielle ainsi que sur des assurances mutuelles de sécurité et la participation politique à l'issue des élections. Il faudrait également qu'ils continuent de travailler avec les mécanismes mixtes mis en place par la MONUC avec l'assistance de l'Eurofor R. D. Congo et prennent des mesures visant à empêcher une reprise de la violence à Kinshasa et ailleurs dans le pays au cours du processus électoral. Le déploiement rapide de la Brigade de l'Ouest à Kinshasa, avec l'appui de l'Eurofor R. D. Congo, aidera à assurer la stabilité dans la capitale au cours de la période électorale. Il importe également que la campagne soit axée sur les problèmes fondamentaux que rencontre le pays. Par ailleurs, la mise en place d'un gouvernement sans exclusive aussi large que possible jetterait les bases de la réconciliation nationale et d'une action de grande envergure en vue de la consolidation de la paix.

89. L'utilisation des médias pour inciter à la haine et à la violence au cours du processus électoral est une évolution qui ne manque pas d'être inquiétante. Il convient de se féliciter de la mise en place d'un mécanisme visant à surveiller la situation et il faut que les accords conclus récemment par plusieurs organes

d'information importants sur le respect de l'éthique journalistique au cours de la campagne soient strictement respectés. Il importe que les institutions gouvernementales compétentes fassent en sorte qu'une telle utilisation des médias soit évitée et que d'autres ne prennent aucune action unilatérale à cet égard.

90. Les rapports faisant état d'importations d'armes dans le pays sans que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) du Conseil de sécurité n'ait été notifié sont préoccupants. J'invite les parties à coopérer pleinement avec la MONUC et à permettre à la Mission de contrôler et d'inspecter dûment toute importation d'armes dans le pays.

91. La police nationale et les forces armées continuent de faire face à un ensemble de problèmes, notamment l'indiscipline, le manque de formation et de matériel et l'absence de systèmes efficaces de versement des soldes. Un plan général de réforme du secteur de la sécurité s'impose de toute urgence pour résoudre ces problèmes et d'autres de manière à renforcer la capacité des services compétents de maintenir efficacement la sécurité dans l'ensemble du pays. Il faudrait que les partenaires internationaux renforcent de toute urgence leur appui au Gouvernement pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan efficace de réforme du secteur de la sécurité, ce qui sera essentiel pour assurer la stabilité à long terme dans le pays. Il importe d'évaluer aussitôt que possible les opérations de la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (CONADER) et de parvenir à un accord sur la fourniture de toute urgence d'un appui financier additionnel pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion.

92. Les nombreuses difficultés de la période postélectorale font que la République démocratique du Congo devra continuer de bénéficier de l'aide d'une opération de maintien de la paix. La MONUC, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté internationale, pourrait alors être chargée des tâches suivantes : aider le nouveau gouvernement et la société civile à renforcer les institutions démocratiques, promouvoir l'état de droit et le respect des droits de l'homme, mettre en place des structures adéquates en matière de sécurité, améliorer la gestion économique et asseoir l'autorité de l'État dans tout le pays. Dans le cadre du renforcement des institutions à long terme, en particulier la réforme de la gouvernance et de la sécurité, l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et la décentralisation, la MONUC s'emploiera à favoriser et à appuyer la planification nationale et les réformes qui permettront aux donateurs de s'associer de manière cohérente à ces programmes.

93. J'ai prié mon Représentant spécial de consulter le nouveau gouvernement dès que possible concernant le rôle futur de la MONUC et de lui demander quels étaient sa stratégie, ses objectifs et ses critères de résultat dans les domaines d'intervention.

94. Durant la période postélectorale, l'aide internationale à la République démocratique du Congo doit être renforcée et maintenue afin de soutenir les efforts du Gouvernement pour consolider la paix. De nouveaux progrès dans la mise en œuvre des réformes politiques et de gouvernance seront indispensables pour jeter les bases d'une paix et d'une stabilité durables et, dans ce contexte, j'appelle à l'établissement du texte définitif du projet de « contrat de gouvernance » élaboré sous la direction de l'ONU, de la Banque mondiale et de la Commission européenne, de sorte que le Gouvernement congolais puisse rapidement l'examiner.

95. Les parties prenantes internationales doivent aussi envisager dans les plus brefs délais de créer un mécanisme de coordination et de soutien destiné à remplacer le Comité international d'accompagnement de la transition. Il est envisagé, en accord avec le Gouvernement, que ce mécanisme joue un rôle important en assurant une coordination effective des donateurs, en encourageant la bonne gouvernance et en servant d'instance de dialogue politique avec le gouvernement élu. J'ai prié mon Représentant spécial d'entamer des consultations en ce sens avec les parties prenantes concernées.

96. Par ailleurs, je recommande que le mandat actuel de la MONUC soit prorogé pour une période de quatre mois et demie, du 1^{er} octobre 2006 au 15 février 2007, afin qu'on puisse mener les consultations avec le Gouvernement congolais sur le rôle futur de la Mission.

97. Dans sa résolution 1692 (2006) du 30 juin 2006, le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 30 septembre 2006 l'autorisation qu'il avait donnée au Secrétaire général, dans la résolution 1669, de redéployer temporairement des effectifs de l'Organisation des Nations Unies au Burundi (ONUB) au profit de la MONUC. En outre, dans sa résolution 1693 (2006) du 30 juin 2006, le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 30 septembre 2006 l'augmentation de l'effectif militaire et de police civile de la MONUC autorisée par les résolutions 1621 (2005) et 1635 (2005). Je suis extrêmement reconnaissant au Conseil de sécurité d'avoir pris ces mesures pour renforcer la capacité de la MONUC en cette période. Compte tenu des événements récents et étant donné qu'il importe au plus haut point de maintenir l'effectif actuel pour que le processus électoral soit mené à bien sans heurts, je recommande au Conseil de sécurité d'envisager de proroger jusqu'au 15 février 2007 l'autorisation de redéployer des effectifs de l'ONUB au profit de la MONUC contenue dans la résolution 1669 (2006). J'ai l'intention de faire d'autres recommandations concernant ces effectifs avant fin janvier 2007. Je recommande également au Conseil de sécurité d'envisager de proroger à nouveau, jusqu'au 15 février 2007, l'augmentation de l'effectif militaire et de police civile de la MONUC autorisée par les résolutions 1621 (2005) et 1635 (2005).

98. Enfin, je tiens à remercier mon Représentant spécial, le commandant de la force et l'ensemble du personnel du système des Nations Unies présent en République démocratique du Congo, femmes et hommes, civils et militaires, pour leurs efforts inlassables et leur engagement constant en faveur de la paix et de la sécurité dans ce pays et en particulier pour le soutien qu'ils ont apporté au processus électoral. Je tiens aussi à saluer le travail fourni par le personnel civil et militaire de l'ONU, et notamment les agents des services de sécurité, pour stabiliser la situation à Kinshasa et assurer la sûreté et la sécurité de tous les fonctionnaires des Nations Unies. Mes remerciements vont aussi aux hommes et aux femmes de l'Eurofor R. D. Congo, pour le soutien qu'ils ont apporté à la MONUC.

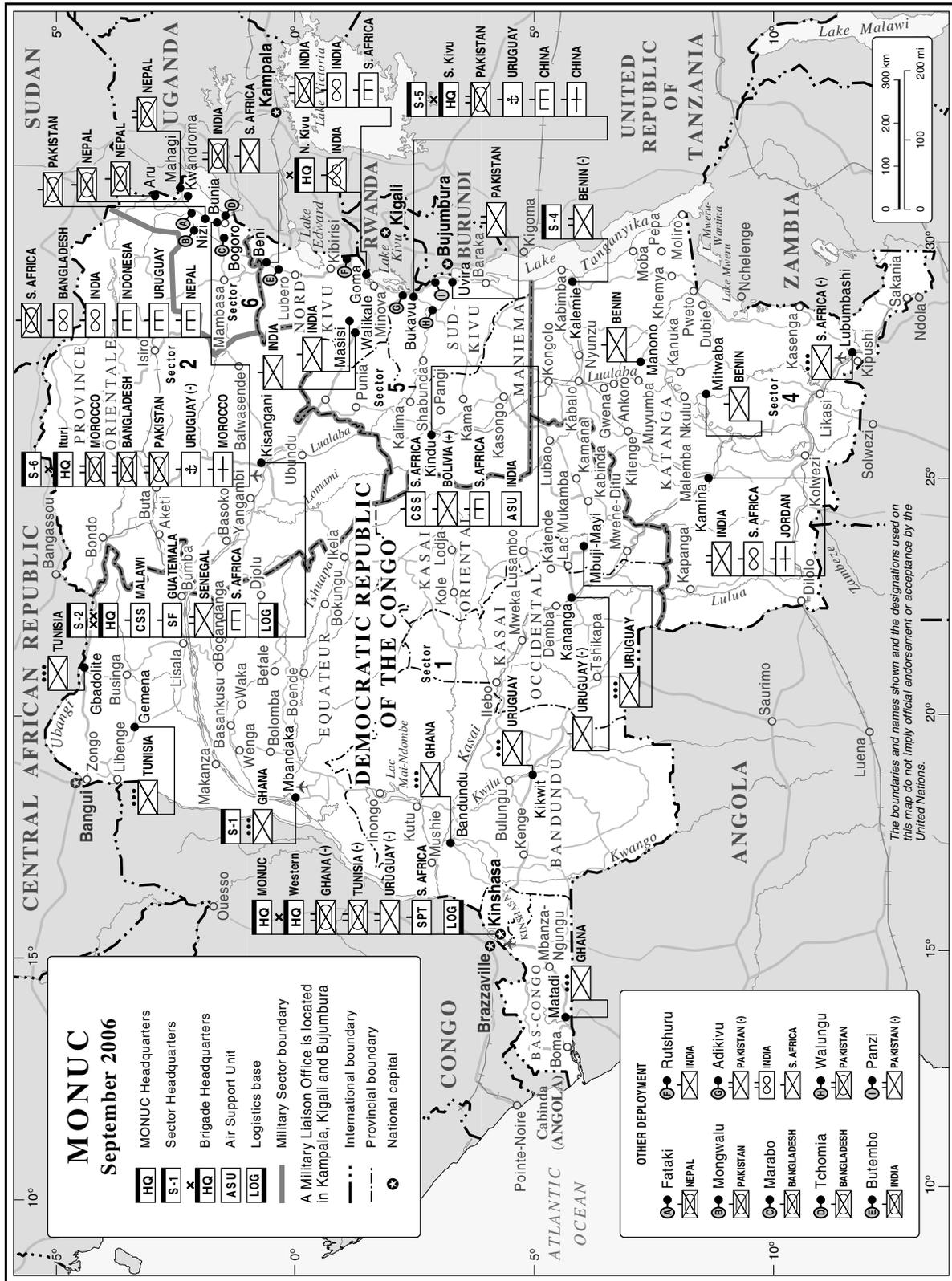
Annexe

**Mission de l'Organisation des Nations Unies
en République démocratique du Congo :
effectifs militaires et de police civile**

(Au 31 août 2006)

Pays	Composante militaire			Total	Officiers de police
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Membres des contingents		
Afrique du Sud	5	25	1 183	1 213	
Algérie	6	0	0	6	
Argentine					2
Bangladesh	17	10	1 351	1 378	250
Belgique	0	9	0	9	
Bénin	20	0	751	771	8
Bolivie	7	3	200	210	
Bosnie-Herzégovine	5	0	0	5	
Burkina Faso	12	0	0	12	76
Cameroun	1	1	0	2	49
Canada	0	9	0	9	
Chine	14	0	218	232	
Côte d'Ivoire					1
Danemark	1	1	0	2	
Égypte	18	5	0	23	13
Espagne	2	0	0	2	
Fédération de Russie	21	2	0	23	5
France	0	6	0	6	10
Ghana	21	2	462	485	
Guatemala	8	1	105	114	
Guinée	2	0	0	2	53
Inde	36	13	4 349	4 398	250
Indonésie	9	4	175	188	
Irlande	2	1	0	3	
Jordanie	22	6	66	94	3
Kenya	28	7	0	35	4
Madagascar					7
Malaisie	5	12	0	17	
Malawi	26	0	109	135	
Mali	32	0	0	32	24
Maroc	1	3	807	811	
Mongolie	2	0	0	2	

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Officiers de police</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Membres des contingents</i>		
Mozambique	4	0	0	4	
Népal	18	2	1 052	1 072	
Niger	19	1	0	20	37
Nigéria	30	1	0	31	
Pakistan	30	17	3 560	3 607	
Paraguay	19	0	0	19	
Pays-Bas	0	1	0	1	
Pérou	7	0	0	7	
Pologne	3	0	0	3	
République centrafricaine					7
République tchèque	1	0	0	1	
Roumanie	20	0	0	20	1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	0	6	0	6	
Sénégal	11	14	459	484	290
Serbie	0	0	6	6	
Sri Lanka	2	0	0	2	
Suède	5	0	0	5	3
Suisse	1	1	0	2	
Tchad					6
Togo	1	0	0	1	
Tunisie	30	3	464	497	
Turquie					14
Ukraine	11	0	0	11	3
Uruguay	34	12	1 324	1 370	
Vanuatu					2
Yémen					1
Zambie	22	5	0	27	
Total	592	183	16 641	17 416	1 119



Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section

Map No. 4121 Rev. 29 UNITED NATIONS
September 2006